Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_23-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 11.12.2025

Date de la convocation : 04.12.2025
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration :4

Date d'affichage : 17/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Vincent CADREN, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE.

Absents : Elsa BRIND (procuration à Mariannick LEBON), Thierry Morel (procuration à Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE), Cécile DUVAL-BLAIZE (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande Thomas (procuration à Joël LE JEUNE).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Frédéric PERREAU.

DÉLIBÉRATION N° 23

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le Maire rappelle que la commune de Trédrez-Locquémeau, attachée à son identité maritime, souhaite honorer la mémoire des marins disparus en mer. Afin d'offrir un lieu de recueillement aux familles et de préserver ce devoir de mémoire, la municipalité a décidé d'ériger un monument commémoratif au lieu-dit Hent an Aod.

Dans ce cadre, il est nécessaire de formaliser, avec la Direction départementale des territoires et de la mer, une convention précisant le transfert de gestion concernant l'occupation du domaine public maritime d'une ancienne plateforme des phares et balises.
Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention annexé à la présente délibération et en explique les principales dispositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE la signature de la convention entre la commune de Trédrez-Locquémeau et L'État, représenté par le préfet des Côtes-d'Armor concernant le transfert de gestion d'une dépendance du domaine public maritime.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 17.12.2025

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

Joël LE JEUNE, Maire

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

Frédéric PERREAU,
secrétaire de séance